



L'an deux mille vingt-quatre, et le huit janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 03 janvier 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme ZAJDNER, Mme ORAND-GABRIEL,

Absents excusés : M. FARGES (donne pouvoir à M. CHARRIERE), Mme MANE (donne pouvoir à Mme FAUQUET), Mme LIRON, M. JURADO

Absent non excusé :

Secrétaire : M. MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	10
Nombre de procuration :	02

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIMES METROPOLE POUR LE REMPLACEMENT DE POINTS LUMINEUX DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**

Rapporteur : François CHARRIERE

Considérant la nécessité de diminuer notre consommation énergétique et dans un souci de protection de l'environnement, une modernisation du parc de l'éclairage public est prévue sur 4 années avec pour objectif le remplacement de la totalité des lampes par des Leds. Pour 2024, il est prévu de remplacer 62 points lumineux (Chemin de Langlade, Rue de la Cadelle, Chemin des Espesses, Rue du Chêne vert, Rue des Acacias, Chemin des Vaoures, Rue de l'Antenne, le foyer, Route de Nîmes, Rue du Viel Four, Place de l'Horloge, Impasse du Clos du figuier).

Il est proposé aux membres du conseil de solliciter la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole pour l'octroi d'un fonds de concours dans la thématique « Transition énergétique accessibilité et mise en sécurité du patrimoine communal » pour le projet énoncé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 12 voix pour :

- valide le projet de modernisation de l'éclairage public pour 2024 ;
- charge Monsieur le Maire de procéder à la demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, pour cette opération dont le montant s'élève à 31 745 € HT ; étant précisé que c'est le DGD qui fixera le montant définitif de l'opération à partir duquel seront déterminés les montants réels.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.



Fait à Saint-Dionisy, le 8 janvier 2024  
Le Maire,  
Jean-Christophe GREGOIRE